

Auteur : Gérald Nanchen, Le Centre
Objet : Stations ou tunnels de lavage - horaires
Date : 16 août 2023

Contexte :

Dernièrement, Migrol Car Wash a ouvert à la route du Bassin 4a une station de lavage pour véhicules. Celle-ci est équipée d'un tunnel de lavage, lequel fonctionne lorsque le personnel est présent, à savoir entre 08h00 et 20h00, horaire variant selon les jours de la semaine. Cette station de lavage est également dotée de box de lavage en self-service ouverts tous les jours entre 06h00 et 22h00, dimanches et jours fériés compris.

Une autre société, sous l'enseigne Softcarwash, est active à la route des Rottes 58. Ses box de lavage et aspirateurs sont accessibles entre 06h00 et 22h00 tous les jours de la semaine, dimanches et jours fériés compris.

Un contrôle n'a pas été opéré sur les autres stations de lavage, comme celles du garage des Alpes ou de la station Eni Agip.

Le règlement de police de la commune de Conthey, homologué par le Conseil d'Etat le 15 septembre 2021, stipule à son article 21 « Stations ou tunnels de lavage » que : « *Le fonctionnement de stations de lavage automatique à haute pression d'eau et de tunnels de lavage est interdit entre 20h00 et 07h00* ».

Questions :

Les enseignes Migrol Car Wash et Softcarwash sont-elles au bénéfice d'une autorisation particulière pour l'exploitation d'une partie de leur installation en dehors des heures édictées par le règlement de police ?

Si oui, pour quelles raisons ?

Si non, l'administration communale envisage-t-elle de prendre des mesures afin que ces entreprises se conforment au règlement de police ?

Le règlement de police est-il trop restrictif et, par conséquent, doit-il être modifié ?